

OUZBÉKISTAN

Appel commun aux États participants de l'OSCE en faveur du recours au mécanisme de Moscou s'agissant des événements d'Andijan

Index AI : EUR 62/028/2005

ÉFAI

Vendredi 30 septembre 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International
**Fédération internationale des Ligues des droits
de l'homme (FIDH)**
**Fédération internationale Helsinki pour les
droits de l'homme (IHF)**
**Ligue internationale des droits de l'homme
(LIDH)**

Les organisations soussignées lancent un appel aux États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) afin qu'ils recourent au mécanisme de Moscou s'agissant des événements survenus en mai 2005 à Andijan, en Ouzbékistan. Faisant peser une lourde menace sur la dimension humaine de l'OSCE, ces événements et leurs conséquences exigent une réaction ferme de la part des États membres de l'OSCE.

Le 13 mai 2005, des centaines de personnes, pour la plupart des civils non armés, ont trouvé la mort sous les coups de feu tirés sans discernement par les forces de sécurité ouzbèkes sur une foule de manifestants rassemblés dans la ville d'Andijan, en Ouzbékistan oriental. Ils dénonçaient la politique répressive du gouvernement et la pauvreté généralisée. Ces coups de feu auraient été tirés dans le cadre d'une opération des forces de l'ordre visant à capturer un groupe d'hommes armés qui avaient dévasté des édifices gouvernementaux, ouvert les portes de la prison, tué des représentants de l'État et pris des otages dans la ville. À l'évidence, le gouvernement ouzbek avait le droit et le devoir de poursuivre les auteurs de ces crimes – sans que cela ne justifie un recours à la force excessif et disproportionné.

Le gouvernement ouzbek affirme qu'il n'a rien à se reprocher dans les événements d'Andijan. À ce jour, il n'a pris aucune mesure efficace en vue d'enquêter sur les violences et d'amener les responsables des homicides de civils à rendre compte de leurs actes. Selon certaines informations, la Commission d'enquête parlementaire instituée en mai 2005 est étroitement rattachée au pouvoir exécutif et, loin de mener ses propres investigations, se contente d'examiner les conclusions présentées par le procureur général. Par ailleurs, le gouvernement a systématiquement rejeté les appels en faveur d'une enquête internationale indépendante sur les événements d'Andijan, tout en

prenant des mesures répressives contre ceux qui mettent en doute la version officielle des faits. Ces derniers mois, des témoins directs, des proches de personnes ayant fui au Kirghizistan, des défenseurs des droits humains, des militants politiques et des journalistes indépendants ont été intimidés, placés sous surveillance, battus, incarcérés et interpellés sous de fausses inculpations. Les autorités se sont efforcées de discréditer les militants de la société civile qui s'attachent à faire la lumière sur les événements de mai et de mobiliser l'opinion publique contre eux, notamment en organisant des « *outrages publics* ».

Les organisations soussignées rappellent que les États participants de l'OSCE ont convenu d'envisager les engagements contractés dans le domaine de la dimension humaine de l'OSCE comme étant « *un sujet de préoccupation directe et légitime pour tous les États participants* », qui ne relève pas « *exclusivement des affaires intérieures de l'État en cause* »¹. Les États participants de l'OSCE ont aussi reconnu qu'ils sont « *responsables les uns envers les autres de l'exécution des engagements qu'ils ont pris au titre de l'OSCE* »².

Dans l'esprit de ces dispositions, nous exhortons les États participants de l'OSCE à mettre sur pied de toute urgence une mission d'experts internationaux chargée d'élucider les événements survenus à Andijan en mai, ainsi que les événements ultérieurs, d'une manière impartiale et exhaustive. Recourir au mécanisme de Moscou attesterait de l'engagement des États participants de l'OSCE envers la protection des droits humains en Ouzbékistan et témoignerait de leur détermination à faire en sorte que le gouvernement ouzbek s'acquitte des engagements qu'il a souscrits au titre de l'OSCE. Cependant, le mécanisme de Moscou ne doit pas être invoqué en remplacement, mais bien en *complément* de l'enquête internationale indépendante sur les événements d'Andijan qu'a appelée de ses vœux le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. ●

Pour en savoir plus :

- **Amnesty International : Lydia Aroyo (attachée de presse pour l'Europe et l'Asie centrale) au + 44 20 7413 5599 ;**
- **FIDH : Gaël Grilhot (attaché de presse) au + 33 1 43 55 25 18 ;**
- **LIDH : Peter Zalmaïev (responsable de programme pour la CEI) au + 1 212 661 0480 ;**
- **IHF Henriette Schroeder (attachée de presse) au + 43 676 725 48 29.**

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>

Notes :

¹ Document de la réunion de Moscou de la Conférence sur la dimension humaine de la CSCE, 3 octobre 1991, Préambule, paragraphe 9.

² Charte de sécurité européenne, adoptée à Istanbul en 1999, paragraphe 7.